



Établir des passeports énergétiques habitation avec le logiciel LuxEeB_H

Description de la formation :

FORMATION EN PRESENTIEL :

L'établissement de passeports énergétiques nécessite, d'une part, la connaissance de la méthodologie et des exigences légales en vigueur et, d'autre part, l'utilisation du logiciel adapté à cette législation tel que le logiciel national LuxEeb_H. L'énergieagence vous propose de découvrir le contenu de sa formation y relative :

Préambule :


- Description du contenu d'un passeport
- Quand doit-on établir un passeport énergétique ?
- Qui peut l'établir ?
- Qui demande le passeport énergétique ?
- Quelles sont les exigences à respecter ?

Partie 1 :


- Exigences principales à respecter pour les bâtiments d'habitation neufs et extensions
- Exigences minimales à respecter pour les bâtiments d'habitation neufs et existants, les extensions, les modifications ou les transformations substantielles
- Notions de surface de référence énergétique et enveloppe thermique
- Introduction au logiciel LuxEeB_H
- Exercice individuel : Début de l'encodage d'un projet en version démo

Partie 2 :

- Encodage des installations techniques telles que les systèmes de chauffage et d'eau chaude, les installations solaires thermiques, la ventilation mécanique contrôlée, le photovoltaïque, etc.
- Facteurs d'énergie primaire
- Optimisation
- Particularités des bâtiments existants

 **DURÉE**
7 heures

 **LANGUE**
Français

 **ADRESSE DE LA FORMATION**
energieagence - 60A rue
d'Ivoix - Luxembourg

 **PRIX**
€ 0,- HTVA